



FICHE ACTION

AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

FAVORISER LE MAINTIEN DES OCCUPANTS

L'activité de maintien et de sécurisation des occupants en place représente 40 % de l'activité foncière de la Safer. La Safer poursuivra cet effort en préservant sa capacité à **négoier avec les propriétaires** et à rechercher et identifier de **nouveaux investisseurs** disposés à consentir des baux à **long terme**.



Cabinets de gestion de patrimoine
Organismes bancaires

CONSOLIDER LES PETITES EXPLOITATIONS FAMILIALES

Les comités techniques veilleront à **consolider** prioritairement les exploitations mettant en valeur une **superficie inférieure au seuil de viabilité** fixé par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles et plus particulièrement les **jeunes installés**.

FAVORISER L'ÉLEVAGE À L'HERBE, LA CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE ET LA RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS

La **création de valeur ajoutée et la préservation de l'élevage à l'herbe** sont identifiées comme des enjeux majeurs pour l'agriculture régionale. Les comités techniques veilleront à favoriser les candidatures d'éleveurs mettant en valeur des **surfaces en herbe** et de porteurs de projets mettant en avant le développement de productions et filières orientées vers la recherche de **valeur ajoutée**. Ils prêteront également une attention particulière aux candidats mettant en avant certains **labels et certifications** reconnus pour favoriser la résilience des exploitations agricoles tels que AB, HVE, Label Bas Carbone.

PRÉSERVER LA CAPACITÉ PRODUCTIVE DES EXPLOITATIONS EN COMPENSANT LES PERTES DE SURFACES

La Safer se fixe pour objectif de **préserver la capacité productive des exploitations agricoles en compensant les pertes de surfaces** subies dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Cette compensation ne doit cependant pas aboutir à un agrandissement injustifié.

Les comités techniques veilleront à ce qu'une priorité à l'attribution ne puisse être conférée qu'aux seuls candidats ayant subi une perte foncière dans le cadre de projets d'aménagement portés par des opérateurs publics ou privés ayant contractualisé avec la Safer. Cette compensation sera réalisée selon le principe : **1 ha compensé pour 1 ha perdu**.

La Safer maintiendra en outre sa capacité à réaliser des études de **compensation collective agricole**.



Aménageurs privés
Collectivités locales

DÉVELOPPER LES ÉCHANGES DE PARCELLES

Pour des raisons de baisse des coûts de production et de limitation de l'emprunte carbone de l'agriculture, la **restructuration du parcellaire** des exploitations est devenue un enjeu majeur. La Safer poursuivra son effort sur ce thème en développant l'animation autour de son outil **La Bonne Parcelle** et en créant, dans chaque département, un **stock foncier libre de location** réservé prioritairement aux candidats mettant en avant des projets d'échanges et de restructuration parcellaire.



Nombre d'échanges réalisés
la bonne parcelle
JE RESTRUCTURE MON EXPLOITATION



DEVENIR PARTENAIRE DE TOUS LES PAT DE LA RÉGION

Les Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT) visent à **rapprocher agriculteurs et consommateurs** en créant et développant des **circuits courts** de distribution et de commercialisation de produits agricoles. 28 PAT ont été mis en œuvre dans la région par des collectivités locales. La plupart d'entre eux comportant un volet foncier, la Safer a vocation à devenir **partenaire de ces initiatives locales**.



Chambres d'Agriculture
Collectivités locales
Terre de Liens



Nombre de conventions de partenariats
régularisées avec des PAT

FAVORISER LES PRODUCTIONS À FINALITÉ ALIMENTAIRE

La production d'énergie renouvelable est devenue une voie de diversification significative pour l'agriculture régionale. Dans certains secteurs, le développement de cette activité peut avoir un impact négatif sur la production à finalité alimentaire (cultures dédiées à la méthanisation, panneaux photovoltaïques sans production agricole). Les comités techniques veilleront à **favoriser les porteurs de projets** mettant en avant des **productions à finalité alimentaire plutôt qu'énergétiques**.

ACCOMPAGNER LES ACTIONS D'AMÉNAGEMENT LIÉES À L'ABREUVEMENT DES ANIMAUX ET À L'IRRIGATION

L'agriculture régionale doit se prémunir au mieux des **aléas climatiques** et notamment de la **sécheresse**. Si des projets d'aménagement visant à sécuriser la production agricole face à l'aléa sécheresse devaient voir le jour dans la région, la Safer aura vocation à en devenir l'opérateur foncier.



Chambres d'Agriculture
Collectivités locales

